



S.A.R.L. DUPOUY - FLAMENCOURT

Géomètres Experts Fonciers DPLG

118-130, avenue Jean-Jaurès - 75942 PARIS CEDEX 19

Tél. : 01 42 02 68 90 - Fax : 01 42 03 67 87

Paris, le 5 août 2022

N.REFS : P.4109

SELARL TAVIEAUX MORO - DE LA SELLE

Avocats

6, rue de Madrid

75 008 PARIS 08

à l'attention de Me TAVIEAUX-MORO Nicolas

Affaire :

EXPERTISE ET DIAGNOSTIC

V.REF. : 21279 - CGV 336 097 384

Selon notre devis n°DE20220405 du 06 Juillet 2022.

28343 - SELARL TAVIEAUX MORO - DE LA SELLE / 21279

[REDACTED] - CGV 336 097 384

RUE KARL MARX - SECTION AG 251, AVENUE DU PRESIDENT
SALVADOR ALLENDE - BOBIGNY

Cher Maître,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, concernant l'immeuble cité en référence :

- ⇒ 1 exemplaire original de l'attestation Loi Carrez,
- ⇒ 1 exemplaire original de l'attestation diagnostic Amiante Non concerné
- ⇒ 1 exemplaire original de l'attestation diagnostic Termite
- ⇒ 1 exemplaire original de l'attestation diagnostic Performance Energétique
- ⇒ 1 exemplaire original de l'attestation de l'état des installations intérieures gaz, Non concerné
- ⇒ 1 exemplaire original de l'attestation de l'état de l'installation intérieure d'électricité – Non concerné
- ⇒ Ma note d'honoraires pour règlement.

Vous souhaitant bonne réception des présentes,

Je vous prie, Cher Maître, de croire à l'expression de mes meilleurs sentiments.

S.A.R.L. DUPOUY-FLAMENCOURT

Géomètres-Experts DPLG

Serge FLAMENCOURT

118-130 B 20004
Rue des Bois

75019 PARIS

Diffusion : Cabinet LETELLIER & PENOT-LETERRIER

Site web : www.dupouy-flamencourt.geometre-expert.fr



S.A.R.L. DUPOUY - FLAMENCOURT
Géomètres Experts Fonciers DPLG
118-130, avenue Jean-Jaurès - 75942 PARIS CEDEX 19
Tél. : 01 42 02 68 90 - Fax : 01 42 03 67 87

Paris, le 5 août 2022

N.REFS : P.4109

Cabinet LETELLIER & PENOT-LETERRIER
Huissiers de Justice
16, rue de Picardie

93 290 TREMBLAY EN FRANCE
à l'attention de Me LETELLIER

Affaire : EXPERTISE ET DIAGNOSTIC

V.REF. : Selon notre devis n°DE20220405 du 06 Juillet 2022.

28343 - SELARL TAVIEAUX MORO - DE LA SELLE / 21279

████████ - CGV 336 097 384

**RUE KARL MARX - SECTION AG 251, AVENUE DU PRESIDENT
SALVADOR ALLENDE - BOBIGNY**

Cher Maître,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, concernant l'immeuble cité en référence :

⇒ 1 exemplaire original de l'attestation Loi Carrez

Vous souhaitant bonne réception des présentes,

Je vous prie, Cher Maître, de croire à l'expression de mes meilleurs sentiments.

Diffusion : SELARL TAVIEAUX MORO - DE LA SELLE

S.A.R.L. DUPOUY-FLAMENCOURT
Géomètres Experts DPLG
Serge FLAMENCOURT
n° 1987 B 200004
41, Rue des Bois
75010 PARIS

Site web : www.dupouy-flamencourt.geometre-expert.fr



S.A.R.L. DUPOUY - FLAMENCOURT

Géomètres Experts Fonciers DPLG

118-130, avenue Jean-Jaurès - 75942 PARIS CEDEX 19

Tél. : 01 42 02 68 90 - Fax : 01 42 03 67 87

IQERA SERVICES -

186 avenue de Grammont

Référence : 2022597343

37 917 TOURS CEDEX 9

Dossier : P.4109

Date : 05/08/2022

A l'attention de Maître

NOTE D'HONORAIRES

Concerne :

Selon notre devis n°DE20220405 du 06 Juillet 2022.

28343 - SELARL TAVIEAUX MORO - DE LA SELLE

CGV 336 097 384

RUE KARL MARX - SECTION AG 251, AVENUE DU PRESIDENT
SALVADOR ALLENDE - BOBIGNY

PRISE EN CHARGE	66.67
Ouverture du dossier	
Déplacement sur le site	
3 PIECES - SUPERFICIE PRIVATIVE "LOI CARREZ"-	205.00
Relevés des cotes périmetriques de chaque pièce	
Calcul informatique de la superficie	
Contrôle graphique de la superficie	
Analyse de la Désignation du lot de Copropriété	
Fourniture d'une attestation en deux exemplaires	
Superficie calculée conformément à la loi n° 96 - 1107 du 18 décembre 96 et au décret n°97 - 532 du 23 mai 97 et portant définition de la superficie privative d'un lot de copropriété	
3 PIECES - DIAGNOSTIC TERMITES	154.17
Examen des surfaces bois (plinthe, huisserie, poutre, parquet,...)	
Recherche de traces d'insectes xylophages	
Fourniture du rapport en deux exemplaires	
Recherche de termites conformément à la loi du 8 juin 1999 et au décret du 3 juillet 2000 relatif à la protection des acquéreurs et propriétaires d'immeubles contre les termites	
3 PIECES - DIAGNOSTIC DES PERFORMANCES ENERGETIQUES	212.50
Le diagnostic, établi selon les articles R.134-1 à R.134-5 du code de la construction et de l'habitation et de l'arrêté du 15 septembre 2006, comprend :	
l'identification du bien, le descriptif des principales caractéristiques thermiques et géométriques du bien et de ses équipements énergétiques,	
le rapport en deux exemplaires.	

ATTESTATION DE DIAGNOSTICS NON CONCERNE	75.00
Amiante	
Gaz	
Electricité	
Remise (20.1 %) : 143.38 Euros	
Total hors taxes	: 713.34 €
Net hors taxes	: 569.96 €
Montant T.V.A. (20.00 %)	: 113.99 €
Montant T.T.C.	: 683.95 €

Soit un montant total T.T.C. de six cent quatre-vingt trois Euros et 95 cents.

REGLEMENT A RECEPTION



S.A.R.L. DUPOUY-FLAMENCOURT

Géomètres Experts Fonciers D P L G

41, rue des Bois – 75019 PARIS - Tél. 01.42.02.68.90 Fax. 01.42.02.75.03

Dossier : P4109

Date : 01/08/2022

Page : 1/1

CERTIFICAT DE SUPERFICIE

Loi « Carrez »

Loi 96-1107 du 18 décembre 1996 et décret n° 97-532 du 23 mai 1997

N° de dossier : P4109

Date de visite : 01/08/2022

1 - Désignation du bien à mesurer

9 Rue Karl Marx 93000 BOBIGNY
Appartement
Etage : 4ème Etage
Lot(s) : 70

2 a - Le propriétaire/bailleur du bien

2 b - Commanditaire

Nom - Prénom : SELARL TAVIAUX MORO - DE LA SELLE
Adresse : 6 rue de Madrid CP - Ville : 75008 PARIS 8E ARRONDISSEMENT

DESIGNATION DU /DES LOT(S) DE COPROPRIETE

Lot numéro Soixante Dix (70) :

Ce lot dans le bâtiment C comprend :

Au quatrième étage, deuxième porte gauche en sortant de l'ascenseur C, un apparemment de type 3 pièces, référence C43 composé de : entrée, un séjour, deux chambres, une cuisine, une salle de bains, un wc.
le droit à la jouissance exclusive d'une terrasse.

et les

CENT TRENTÉ NEUF / DIX MILLIEMES des parties communes générales
ci, 139 / 10.000èmes

3 - Description du bien mesuré

Pièce désignation	Superficie carrez (en m ²)
Entrée	4.55
Séjour	21.50
Chambre 1	9.00
Chambre 2	10.50
Cuisine	7.10
Salle de bains	3.90
WC	2.05

4 - Superficie privative totale du lot : 58.60 m²

Recommandation ! : L'attestation de superficie privative dite « carrez » ne peut en aucun cas être annexée au contrat de location dans le cadre de la mention de la surface habitable. Ces deux définitions ne répondent pas à la même réglementation ; en cas de sinistre, notre responsabilité ne pourrait être mise en cause.

Intervenant : Thierry M. LEFEVRE

Fait à : PARIS 19E ARRONDISSEMENT

Le : 01/08/2022

Le Géomètre- Expert



Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Électricité – E.R.P

SARL DUPOUY-FLAMENCOURT - G.E. - DPLG 41, rue des Bois 75019 PARIS 19E ARRONDISSEMENT - Tél. : 01 42 02 68 90

Assurance : MMA IARD Assurances mutuelles - MMA IARD N° de contrat 118 263 431 - Certification délivrée par : ICERT

Numéro de dossier : P4109 - Page 1 sur 1



RAPPORT DE L'ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

(DECRET 2006-1114 du 5 SEPTEMBRE 2006). Arrêté du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007. Etabli en
respect de la norme NF P 03-201 (février 2016)

A - N° de dossier : **P4109**

Date de la visite : 01/08/2022

Temps passé sur site : 1h00

Renseignements relatifs au bien

9 Rue Karl Marx 93000 BOBIGNY
Appartement
Etage : 4ème Etage
Lot(s) : 70

Propriétaire

Nom - Prénom : SELARL TAVIAUX MORO - DE LA SELLE
Adresse : 6 rue de Madrid CP - Ville : 75008 PARIS 8E ARRONDISSEMENT

Localisation et désignation du (ou des) bâtiment(s)

Localisation du (ou des) bâtiment(s) :

Bâtiment et escalier :

Date de construction : 2011

Références cadastrales : Non communiqué

Informations collectées auprès du donneur d'ordre :

Traitements antérieurs contre les termites : Non

Présence de termites dans le bâtiment : Non

Fourniture de la notice technique relatif à l'article R 112-4 du CCH si date du dépôt de la demande de permis de construire ou date d'engagement des travaux postérieure au 1/11/2006 : Non

Document(s) fourni(s) : Aucun

Désignation du (ou des) bâtiment(s) :

Nature : Appartement

Nbre de niveaux : 1

Nbre de niveaux (sous-sol, cave, vide sanitaire,...) : 0

Indication de la situation du lieu du constat en regard de l'existence ou non d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 133-5 du CCH précisant les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme : Inconnue



D – Identification de l'opérateur effectuant l'état relatif à la présence de termites

Raison sociale et nom de l'entreprise : SARL DUPOUY-FLAMENCOURT - G.E. - DPLG

Nom et prénom de l'opérateur : M. LEFEVRE

Adresse : 41, rue des Bois - 75019 PARIS 19E ARRONDISSEMENT

N° SIRET : 340 635 283 00021

Identification de sa compagnie d'assurance : MMA IARD Assurances mutuelles - MMA IARD

Numéro de police et date de validité : 118 263 431

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : ICERT Parc EDONIA - Bât G. rue de la Terre Victoria - 35760 SAINT-GREGOIRE

n° de certification et date de validité : CPDI 1972 V006

E – Identification des parties de bâtiments visitées et résultats du diagnostic (identification des éléments infestés par les termites ou ayant été infestés et ceux qui ne le sont pas)

BATIMENTS et parties de bâtiments visités (a)	Sol	Mur	Plafond	OUVRAGES parties d'ouvrages et éléments examinés (b)	RESULTAT du diagnostic d'infestation (c)
Entrée	Parquet bois	apparents	apparents	Boiseries	Absence d'indice d'infestation
Séjour	Parquet bois	apparents	apparents	Boiseries	Absence d'indice d'infestation
Chambre 1	Parquet bois	apparents	apparents	Boiseries	Absence d'indice d'infestation
Chambre 2	Parquet bois	apparents	apparents	Boiseries	Absence d'indice d'infestation
Cuisine	Carrelage	apparents	apparents	Boiseries	Absence d'indice d'infestation
Salle de bains	Carrelage	apparents	apparents	Boiseries	Absence d'indice d'infestation
WC	Carrelage	apparents	apparents	Boiseries	Absence d'indice d'infestation

(a) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.

(b) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes,...

(c) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

F – Catégorie de termites en cause (termite souterrain, terme de bois sec ou terme arboricole)

BATIMENTS et parties de bâtiments visités (1)	INFESTATION (Indices, nature)
Entrée	Absence d'indice d'infestation de termites
Séjour	Absence d'indice d'infestation de termites
Chambre 1	Absence d'indice d'infestation de termites
Chambre 2	Absence d'indice d'infestation de termites

Diagnostics : Amiante – DPE – Plomb – Termites – Carrez/Boutin – Gaz – Electricité – E.R.P.

SARL DUPOUY-FLAMENCOURT - G.E. - DPLG 41, rue des Bois 75019 PARIS 19E ARRONDISSEMENT – Tél. : 01 42 02 68 90

Assurance : MMA IARD Assurances mutuelles - MMA IARD N° de contrat 118 263 431 - Certification délivrée par : ICERT

Numéro de dossier : P4109 - Page 2 sur 4



BATIMENTS et parties de bâtiments visités (1)	INFESTATION (Indices, nature)
Cuisine	Absence d'indice d'infestation de termites
Salle de bains	Absence d'indice d'infestation de termites
WC	Absence d'indice d'infestation de termites

(1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.

G – Identification des parties du bâtiment n'ayant pas pu être visitées et justification

Local	Justification
Aucun	

H – Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification

Local	Justification
Aucun	

I – Constatations diverses

Aucune.

Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature et le nombre. Cependant la situation de ces autres agents sera indiquée au regard des parties de bâtiments concernées. NOTE 1 Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

J – Moyens d'investigation utilisés

Examen visuel des parties visibles et accessibles. Sondage mécanique (poinçon) des bois visibles et accessibles.

Examen visuel des parties visibles et accessibles :

recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois ;

examen des produits cellulosiques non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons etc.) ;

examen des matériaux non cellulosiques rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.) ;

recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois etc.).

NOTE 1 L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

Sondage mécanique des bois visibles et accessibles :

sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames etc.

NOTE 2 L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.



Les parties cachées ou inaccessibles susceptibles de présenter des indices d'infestations qui n'ont pas fait l'objet de sondage ni d'examen sont mentionnées dans le rapport de l'état relatif à la présence de termites.

K – Mentions

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de terme dans le bâtiment objet de la mission. Etabli en respect de la norme NF P 03-201 (février 2016). L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

NOTA 1 Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L 133-4 et R 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

NOTA 2 Conformément à l'article L271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

NOTA 3 le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ICERT Parc EDONIA - Bât G. rue de la Terre Victoria - 35760 SAINT-GREGOIRE

L – Date d'établissement du rapport de l'état relatif à la présence de termites

Etat réalisé le 01/08/2022 et valable jusqu'au 31/01/2023.

Fait en nos locaux, le 01/08/2022

Nom et prénom de l'opérateur :

M. LEFEVRE

Signature de l'opérateur

Le Géomètre- Expert



DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

n° : P4109
établi le : 01/08/2022
valable jusqu'au 31/07/2032

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économique en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>



adresse : 9 Rue Karl Marx 93000 BOBIGNY

type de bien : Appartement - 4ème Etage

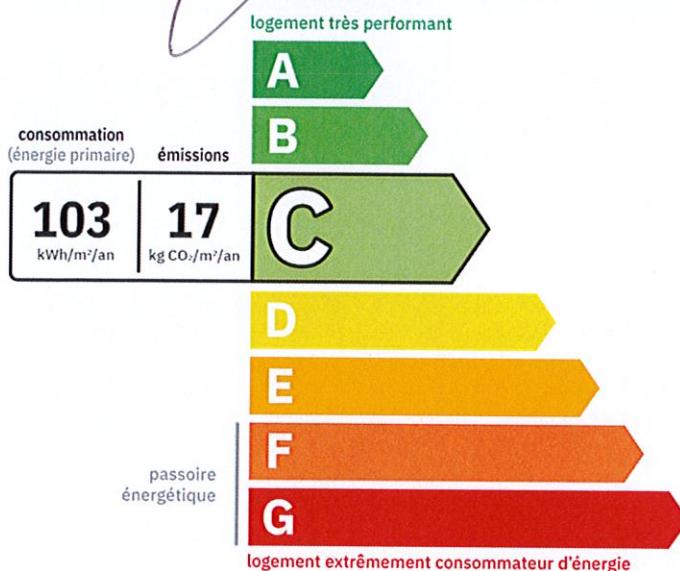
année de construction : 2011

surface habitable : 58.60m²

propriétaire :

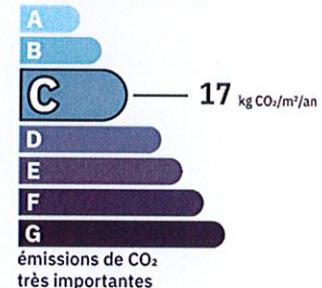
adresse :

Performance énergétique



* Dont émissions de gaz à effet de serre

peu d'émissions de CO₂



Logement très performant des critères réalisés pour l'ensemble des usages (chauffage, climatisation, éclairage, auxiliaires).

Principalement des usages marginaux utilisés (bois, électricité, gaz, eau, etc.).

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires). En cas de système collectif, les montants facturés peuvent différer en fonction des règles de répartition des charges. Voir



entre 400€ et 600€ par an

Prix moyens des énergies indexés au 1^{er} janvier 2021 (abonnements compris)

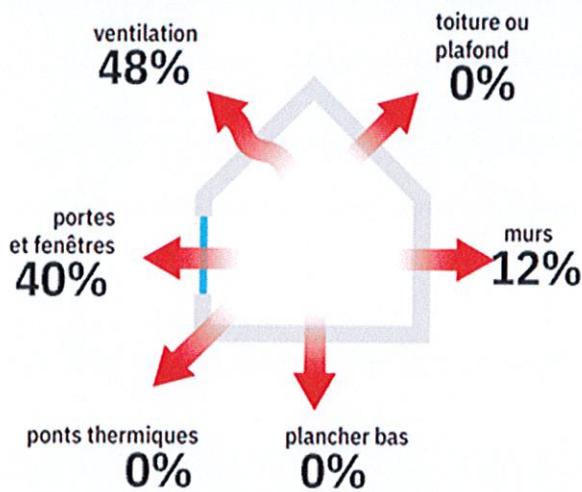
Comment réduire ma facture d'énergie ?
voir p.3

Informations diagnostiqueur

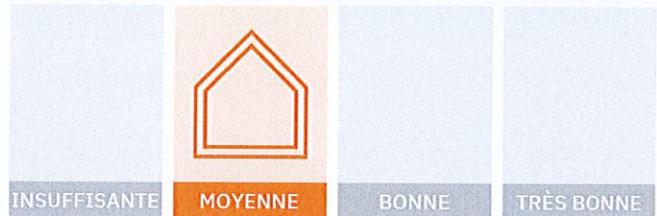
SARL DUPOUY-FLAMENCOURT -
G.E. - DPLG
41, rue des Bois,
75019 PARIS 19E

tel : 01 42 02 68 90
email : tlefevre@dupouy-flamencourt.geometre-expert.fr
n° de certification : CPDI 1972 V006

Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation



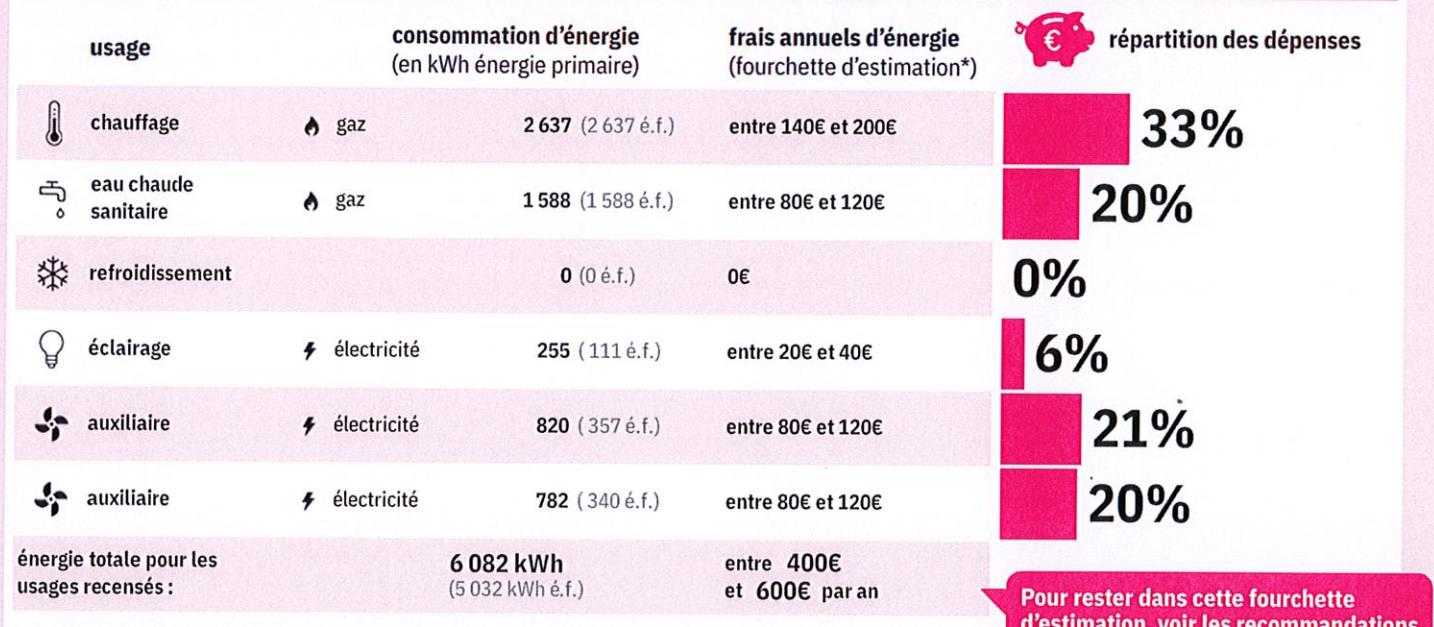
Système de ventilation en place

VMC SF Hygro A de 2001 à 2012

Confort d'été (hors climatisation)*

Production d'énergies renouvelables

Montants et consommations annuels d'énergie



répartition des dépenses

33%

20%

0%

6%

21%

20%

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous.

Conventionnellement, ces chiffres sont données pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude moyenne de 105€ par logement et par jour.

é.f. → énergie finale

* Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

⚠ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

⚠ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est -28% sur votre facture **soit -47€ par an**

astuces (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17°C la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 86€/jour d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (1-2 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40€

astuces

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.

35€ consommés en moins par jour, c'est -40% sur votre facture **soit -40€ par an**

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 murs	Murs Sud, Est, Ouest en béton banché donnant sur paroi extérieure, avec isolation intérieure	bonne
 plancher bas	Pas de plancher déperditif	très bonne
 toiture/plafond	Pas de plafond/toiture déperditif	très bonne
 portes et fenêtre	Portes toute menuiserie opaque pleine isolée Fenêtres battantes pvc, double vitrage et volets roulants pvc (épaisseur tablier > 12mm) Fenêtres battantes pvc, double vitrage et volet battant pvc (épaisseur tablier <= 22mm)	bonne

Vue d'ensemble des équipements

	description
 chauffage	Installation de chauffage seul classique(système collectif)Chaudière gaz condensation (Année: 2011, Energie: Gaz) Emetteur(s): Plancher
 pilotage	Générateur sans régulation par pièce, Equipement : central collectif, Système : plancher chauffant
 eau chaude sanitaire	Production par chaudière gaz, fioul, bois installé en 2011, non bouclé, de type instantané (système collectif isolé avec tracage)
 climatisation	
 ventilation	VMC SF Hygro A de 2001 à 2012

Recommandation d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack **1** de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack **2** d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux **1 + 2** ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack **1** avant le pack **2**). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

Les travaux essentiels

montant estimé : 1140 à 1560€

lot

description

performance recommandée



ventilation

Installation d'une VMC Hygro B



Amélioration du type de chauffage de l'intermittence

2

Les travaux à envisager

montant estimé : 0 à 0€

lot

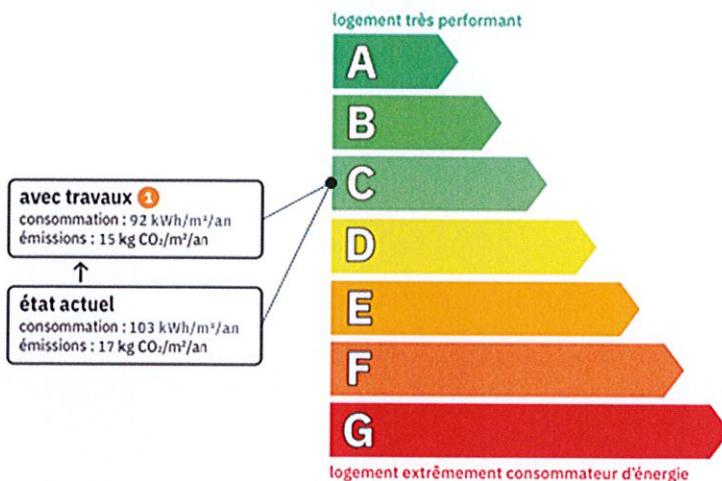
description

performance recommandée

Commentaires :

Recommandations d'amélioration de la performance énergétique (suite)

Évolution de la performance énergétique après travaux



Préparez votre projet !

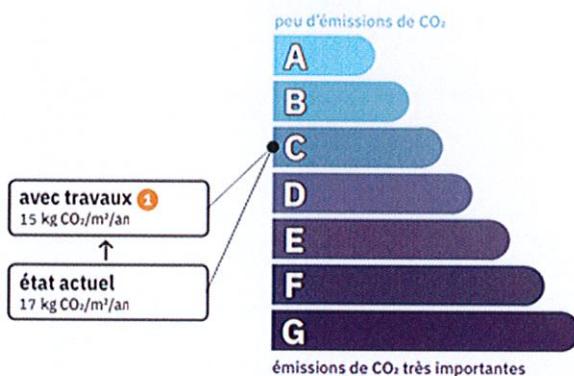
Contactez le conseiller FAIRE le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

www.faire.fr/trouver-un-conseiller
ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

www.faire.fr/aides-de-financement

Dont émissions de gaz à effet de serre



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» (obligation de travaux avant 2028).

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiquée renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Référence du logiciel validé : **WinDPE v3**

Référence du DPE : **P4109**

Invariant fiscal du logement : **Non communiqué**

Référence de la parcelle cadastrale : **Non communiqué**

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Néant



Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
département	Observé/mesuré	93000
altitude	données en ligne	50m
type de bâtiment	Observé / mesuré	Appartement en immeuble collectif
année de construction	Estimé	De 2006 à 2012
surface habitable	Observé / mesuré	58.60m ²
nombre de niveaux	Observé / mesuré	1
hauteur moyenne sous plafond	Observé / mesuré	2.50m



DIAGNOSTICS Amiante, Installation Gaz, Electricité, Constat de Risque d'Exposition au Plomb

N° de dossier : P4109

Date de visite : 01/08/2022

1 - Désignation du bien à mesurer

9 Rue Karl Marx 93000 BOBIGNY
Appartement
Etage : 4ème Etage
Lot(s) : 70

2 - Le propriétaire

Conclusion

L'immeuble a été construit en 2011 par conséquent celui-ci n'est pas concerné par la réglementation sur les diagnostics : Amiante, plomb, gaz et électricité

Fait à : PARIS 19E ARRONDISSEMENT

Le : 01/08/2022

Intervenant : Thierry M. LEFEVRE

Le Géomètre- Expert:

